

**Communauté d'Agglomération CHALON VAL DE  
BOURGOGNE**

**Comité d'Orientation & de Programmation (C.O.P.)**  
**Sport**

**Mercredi 15 mai 2013**

**Relevé de conclusions**

M. Jean-Claude MOUROUX Vice-Président chargé du Sport présente les points inscrits à l'ordre du jour.

1. Subventions exceptionnelles aux clubs sportifs communautaires

Il est proposé d'attribuer au prochain Conseil Communautaire une subvention exceptionnelle à deux clubs sportifs relevant du dispositif d'intérêt communautaire :

- Le Cercle Nautique Chalonnais : 10 000 € pour l'acquisition de plots de départ électroniques. Ce matériel (dont le coût total s'élève à 21 000 €) restera installé au bord du bassin de 50 m de l'espace nautique pendant toute la période des compétitions (de novembre à mi-mai).
- Le Hand Ball Club Chalon-sur-Saône : 3 200 € pour sa participation à la finale de championnat de France nationale 3, et son accession en N2. Une subvention exceptionnelle de 4 800 € sera également versée par la Ville de Chalon-sur-Saône.

Le C.O.P. Sport émet un avis favorable à ses propositions.

2. Bilan du Fonds d'Agglomération Pour l'Aide à la Promotion des Activités Sportives - FAAPAS

Présentation par Monsieur Didier POMMEY, Coordonnateur du Pôle Administratif du service des Sports, de la suite du powerpoint.

L'enveloppe du FAAPAS reste stable à 194 190€. Pour 2013, 118 demandes ont été déposées, 117 sont éligibles, réparties sur 31 communes.

Depuis sa création, le FAAPAS a soutenu financièrement 134 associations différentes.

Plusieurs membres du C.O.P. suggèrent que soit étudiée une revalorisation du montant de l'enveloppe, mais tous reconnaissent que le FAAPAS constitue une réelle plus-value pour leurs clubs.

**M. Jean-Claude MOUROUX,**

**Vice-Président chargé de la Culture,  
du Sport et des Equipements Communautaires,  
Président du COP Culture**